



FILIERE BOIS

Optimisation du recyclage matière et de la valorisation énergétique des déchets de bois dans différentes chaînes de valeur

Le projet DEMOWOOD a analysé la situation de gestion des déchets de bois en France, Allemagne et Finlande, les quantités dans 5 pays et au niveau communautaire, et les pratiques de gestion ; de fortes différences de réglementations, classifications et options de récupération ont été identifiées. Trois technologies de détection et tri des déchets bois ont été testées avec des résultats positifs pour détecter les différents types de contaminants. Le bois de palette pourrait représenter une ressource partielle intéressante pour la production de pâte TMP. Des panneaux de particules en bois recyclé à 100 % ont des performances mécaniques acceptables. La combustion de déchets bois, comparée à celle de plaquettes forestières dans une chaudière pilote à lit fluidisé, n'a montré aucune différence significative dans les émissions. Au laboratoire, la possibilité d'utiliser des déchets de bois pour la production de bioéthanol dans un processus biotechnique « standard » a été démontrée. Tous ces concepts de recyclage et valorisation présentent des bénéfices économiques lors du remplacement des matières premières avec des produits issus de déchets bois, ainsi qu'un avantage de réduction des impacts environnementaux pour le recyclage matière (panneaux) par rapport aux voies énergétiques.

Optimisation of material recycling and energy recovery from waste and demolition wood in different value chains

The DEMOWOOD project has explored the existing situation with waste wood management in France, Germany and Finland, the amounts of waste wood in 5 countries and at EU level and the management practices; strong differences in regulations, classifications, recovery options have been identified. 3 technologies for detection and sorting of waste wood have been tested with positive results for detecting the different kinds of contaminants. Pallet wood could represent an interesting partial wood resource for TMP pulp production. Particle boards made of 100% recycled wood, show acceptable mechanical performances. The combustion of class C recovered wood compared to forest residues in a pilot scale fluidized bed boiler showed no significant differences in gaseous emissions. Laboratory tests also allow to conclude that recovered wood suits for bioethanol production in a "standard" biotechnical process. All these recycling and energy recovery concepts show economic benefits when replacing feedstock with secondary wood products, and an environmental advantage for material recycling (panels) compared to energy pathways.

Réalisation :

©FCBA

Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

Ainsi que :

Allemagne :	Instituts : PTS, WKI Entreprises industrielles : Entsorgungstechnik Bavaria, Schumann-Analytics, Pfeleiderer Holzwerkstoffe, TiTech, RTT Steinert
France :	Instituts : CTP Entreprises industrielles : SITA, Veolia, Norske Skog Golbey
Finlande :	Instituts : VTT Entreprises industrielles : Lassila & Tikanoja (L&T), Finnish Wood Research (FWR)

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.



La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages dépend du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère du logement et de l'égalité des territoires. La sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction est chargée, des questions techniques, économiques et environnementales dans la construction et l'habitat, notamment dans le domaine de la réglementation technique, de la protection de l'environnement et de la prévention des risques.



Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/>